



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délégations de service public

Question écrite n° 108760

Texte de la question

M. Yvan Lachaud demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de lui préciser si en matière de délégation de service public, il est possible de prévoir dans les documents contractuels que les frais de procédure, et notamment les frais de publicité et d'annonces légales dont le coût est souvent significatif, peuvent être mis à la charge du candidat retenu.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108760

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11233